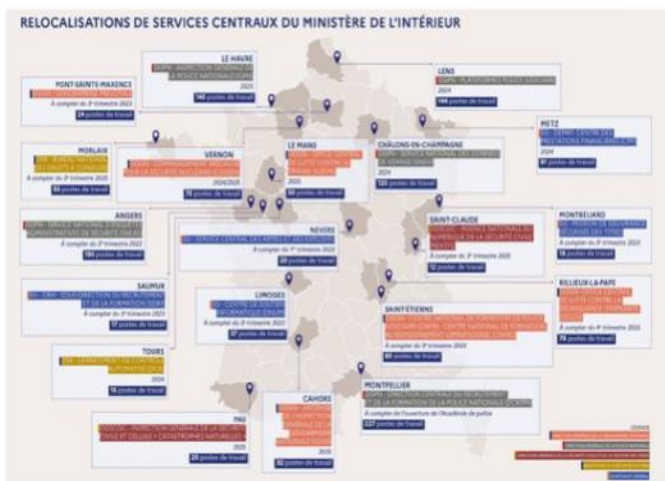


# RELOCALISATIONS : UNE FAUSSE BONNE IDÉE



scsi-pn.fr

mars 2022



20 villes ont été retenues par le ministère de l'Intérieur pour accueillir des services d'administration centrale, dont plusieurs relèvent de la DGPN :

Angers, Cahors, Châlons-en-Champagne, Le Havre, Le Mans, Lens, Limoges, Metz, Montbéliard, Montpellier, Morlaix, Nevers, Pau, Pont-Sainte-Maxence, Rillieux-la-Pape, Saint-Claude, Saint-Étienne, Saumur, Tours et Vernon.

## UN RISQUE IMPORTANT POUR LES SERVICES CONCERNÉS

Sous couvert d'intentions sans doute louables d'aménagement du territoire, ce processus de « démétropolisation » qui conduit à relocaliser des unités hors de la région parisienne représente un vrai risque de perte de savoir-faire.

- ⇒ Le SCSI regrette une nouvelle fois que cette annonce se soit faite sans concertation préalable avec les organisation syndicales.
- ⇒ Le SCSI s'inquiète de la capacité de certains services à préserver leurs compétences dans des territoires parfois peu attractifs. Dans l'attente de ces délocalisations, certains de ces services seront en souffrance avec de nombreux départs de personnels.
- ⇒ Le SCSI regrette que plusieurs calendriers soient peu clairs et ne permettent pas aux agents de se projeter, ainsi par exemple l'échéance à laquelle l'académie de police ouvrira à Montpellier.
- ⇒ Le SCSI sera aux côtés des officiers de police concernés pour les accompagner dans leurs souhaits de mobilité suite à ces annonces.

